

## **Doctrine d'emploi des forces aéromobiles de l'Armée de Terre**

Titre(s): Doctrine d'emploi des forces aéromobiles de l'Armée de Terre [Texte imprimé] : ALAT 20.001 / Centre de doctrine d'emploi des forces, Division doctrine ; [introduction par le] Général Olivier Tramond

Auteur(s): France Centre de doctrine d'emploi des forces Division doctrine

Autre(s) responsabilité(s): Tramond, Olivier (19..-....) (Préfacier)

Editeur, producteur: [Paris] : CDEF, 2012

Description matérielle: 1 vol. (54 p.) : graph., tabl. ; 30 cm

Classification décimale Dewey: 358.400 944

Note(s): Emprunt restreint réservé aux personnes habilitées DDo = Division doctrine CDEF = Centre de doctrine d'emploi des forces

Texte intégral disponible sur le site : <http://www.cdef.terre.defense.gouv.fr> (intraterre)

Note sur les bibliographies et les index: Notes bibliogr.

Résumé ou extrait: Ce document vise à appliquer à l'aéromobilité (hélicoptères de l'Armée de Terre), les dernières évolutions doctrinales. L'aéromobilité peut contribuer à la sécurité des populations, en opération elle fournit des effets puissants et précis pour emporter la décision contre l'adversaire.

Sujet - Collectivité: France Armée.

Sujet - Nom commun: Hélicoptères militaires

Défense -- France

Doctrines militaires -- France